



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Délibération n°2024-03-544

**Objet : Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2024 à la Région dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)**

Séance du 21 mars 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 7

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 7 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Titulaires avec voix délibérative :**

P. MARTINEZ, P. GRAS, T. FELINE, V. MARTIN, J. ROSIER-DUFOND, T. AGNEL, J. GRAVEGEAL

**Absents excusés :**

J. DENAT, L. FATACIOLLI, A. BRUNDU

**Fondements juridiques :**

la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Rapporteur : M. Pierre Martinez

**Exposé :**

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

La convention pluriannuelle d'objectifs définit le programme d'actions pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie notamment :

1. Appui aux financements des projets et actions de communication auprès des collectivités
2. Mise en œuvre des politiques régionales de contractualisation sur le territoire (CTO et BCO)
3. Mise en coordination avec les autres démarches territoriales
4. Appui à l'animation du Conseil de développement

Et engage le PETR Vidourle Camargue à assurer :

- a) Animation et secrétariat du CTO et BCO
- b) Etablissement et suivi du Programme Opérationnel du CTO et articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader)

- c) Animation du partenariat sur le territoire
- d) Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire
- e) Mise en œuvre de la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des CTO ruraux 2022-28
- f) Relais de proximité des directions et agences de la Région
- g) Participation au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux

Son coût de mise en œuvre s'établit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 comme suivant :

CHARGES DE PERSONNEL DEDIEES AU PLAN D'ACTION 2024				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (Salaire brut + charges)	Taux ETP lié	Coût plan d'action
Chargé de mission Ingénierie projets contractualisations	CAMBESSEDES Frédéric	46 877,92 €	100%	46 877,92 €
Total frais salariaux du plan d'action 2024				46 877,92 €

**Plan de financement :**

Conseil régional Occitanie	75 %	35 000,00 €
Autofinancement	25 %	11 877,92 €
<b>TOTAL</b>		<b>46 877,92 €</b>

La CPO prévoit l'attribution d'une subvention de 35 000€ au PETR Vidourle Camargue.

**Il est proposé au Bureau Syndical :**

- D'approuver la demande de financement auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la CPO ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
  - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du :
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

